

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Florian Gander, Daniel Sormanni,
Francisco Valentin, Françoise Sapin, Ana Roch,
François Baertschi, Sandro Pistis, Thierry Cerutti*

Date de dépôt : 23 octobre 2019

Proposition de motion pour un inventaire exhaustif de la mobilité transfrontalière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la hausse exponentielle et discontinue du nombre de permis G octroyés par l'Etat depuis de nombreuses années ;
- les nuisances générées par ces afflux massifs de travailleurs frontaliers en termes écologiques, avec la surexploitation du réseau routier genevois qui arrive à saturation ;
- que les mesures envisagées par l'Etat pour endiguer ces problèmes se font au détriment des Genevois, comme en témoigne le projet de suppression arbitraire de milliers de places de stationnement au centre-ville,

invite le Conseil d'Etat

- à créer un questionnaire à remettre lors de toute nouvelle délivrance de permis G et de leur renouvellement ;
- à intégrer dans ce questionnaire les données permettant de renseigner de manière précise sur les moyens de locomotion utilisés par les détenteurs de permis G pour venir travailler à Genève ;
- à réaliser un état des lieux avec les informations récoltées afin d'avoir une vision claire sur le trafic pendulaire et son impact réel sur le canton de Genève et d'envisager des mesures pour y remédier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La croissance démographique du canton de Genève s'est poursuivie au cours des dernières années au point de franchir le seuil des 500 000 habitants lors du recensement de l'année 2018. Parallèlement à cette augmentation, l'attractivité du canton s'est accrue de manière exponentielle, comme en témoigne la hausse du taux de délivrance par l'Etat de permis G au profit des travailleurs étrangers non résidents du canton. Concrètement, si l'on analyse spécifiquement les statistiques des 20 dernières années sur cette population cible, on constate que nous sommes passés de 29 000 détenteurs de permis G dans les années 2000, à plus de 82 500 à l'heure actuelle¹. En d'autres termes, Genève a connu en 20 ans une augmentation de près de 185% du nombre de travailleurs frontaliers.

Ce phénomène préoccupant, bien qu'il semble ne susciter que de l'indifférence auprès de la classe politique genevoise, s'est toutefois accompagné de toute une série de désagréments pour la population. Outre la concurrence effrénée et le dumping salarial qui ne sont plus à démontrer sur le marché du travail, la pollution de l'air et la sursaturation du réseau routier genevois font également partie du lot de désolations qui viennent s'additionner à la perte de qualité de vie des habitants du canton.

L'Etat, qui continue de distribuer de manière anarchique les permis G à tous ceux qui en font la demande, semble n'avoir que peu de considérations pour les nuisances induites par son action. S'agissant de la population genevoise, de nombreuses statistiques disponibles nous permettent d'avoir une vue globale sur la mobilité², ce qui n'est pas le cas s'agissant des pendulaires frontaliers. D'après les estimations sommaires articulées, il s'agirait tout de même de plus d'un demi-million de passages de véhicules aux frontières du canton, sur une période de 24 heures.

Pourtant, il semblerait que les mesures compensatoires envisagées par l'Etat consistent à faire passer les Genevois à la caisse pour combler son manque d'anticipation, comme en attestent les récentes vellétés de supprimer

¹ https://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=03_05&dom=1#cb1

² Voir la publication N° 59 de l'OCSTAT sur la mobilité des habitants du canton de Genève de 2000 à 2015, mai 2019, disponible en ligne : <https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/analyses/communications/an-cs-2019-59.pdf>

des milliers de places de parking en surface, ou encore ce projet boiteux du département des transports d'autoriser les Genevois à circuler seulement un jour sur deux avec leur véhicule, selon les numéros pairs ou impairs de leurs plaques minéralogiques, qui ne s'appliquera qu'aux seuls véhicules immatriculés dans le canton. Ces mesures étatiques dilatoires qui s'apparentent à des contraintes en vue de forcer la population locale au transfert modal, alors même que depuis 20 ans le nombre moyen de voitures par ménage genevois n'a cessé de diminuer.

Lorsqu'on prétend appréhender une problématique aussi complexe que la mobilité à Genève, il est insensé d'agir sans avoir paramétré l'ensemble des informations pour apporter des solutions circonstanciées. La volonté soutenue par cette motion est donc d'avoir une meilleure perception des flux inhérents à la mobilité transfrontalière, par le biais d'un questionnaire permettant de renseigner précisément sur ces questions, lors de toute nouvelle délivrance de permis G, ou de leur renouvellement. Si cette mesure est instaurée, elle permettra aussi de surcroît de valider ou non les hypothèses fantasmées sur l'utilité réelle du CEVA, qui sera prochainement opérationnel et dont les plus optimistes assurent, sans la moindre étude valable à l'appui, qu'il réduira le trafic motorisé de 20% sur le territoire cantonal, ce qui semble toutefois totalement utopiste, nonobstant les 2 milliards de francs prélevés dans les poches des bons contribuables genevois pour financer ce projet.

Toute la latitude nécessaire est laissée au Conseil d'Etat dans l'élaboration de ce questionnaire, mais il est indispensable qu'il soit répondu de manière précise sur la nature exacte du moyen de transport utilisé par chaque détenteur de permis G pour se rendre de son domicile à son lieu de travail et quel type de parking est utilisé pour y accéder (si l'employeur met à disposition une place de parking, payante ou gratuite), etc. L'objectif de cette récolte de renseignements étant aussi de permettre à l'Etat d'envisager la mise en place de mesures pouvant atténuer les nuisances induites par les flux du trafic motorisé transfrontalier, pour le bien-être de la population genevoise.

Pour toutes les raisons précitées, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.